

Motion des directrices et directeurs des unités de la MSH Mondes

Nanterre, le 16 janvier 2020

Solidaires des nombreuses inquiétudes exprimées quotidiennement par la communauté universitaire et scientifique française, nous, directrices et directeurs de l'ensemble des unités de la MSH Mondes (anciennement Maison Archéologie et Ethnologie-René Ginouvès), exprimons notre opposition aux propositions formulées dans les trois rapports commandés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en prévision de l'élaboration d'une Loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Nous n'adhérons pas aux solutions proposées car celles-ci ne reflètent aucunement les propositions élaborées collectivement au sein de nos laboratoires puis transmises lors de la phase préalable de consultation. Nous sommes convaincus que les intentions qui figurent dans ces rapports, relayées par diverses prises de position publiques, constitueraient, si elles devaient être reprises dans une loi, une étape cruciale dans la longue entreprise de démolition de notre système d'enseignement supérieur et de recherche et nous refusons de continuer à nous y soumettre en silence. Persuadés de la nécessité d'une recherche publique stable, de qualité et indépendante, nous nous opposons notamment à la perspective d'une destruction du statut des enseignants-chercheurs, à la généralisation de contrats précaires et à la mise sous tutelle de l'ensemble de notre communauté aux intérêts financiers et politiques. Nous pensons qu'une loi est nécessaire pour garantir et enrichir les forces du modèle français, mais nous serons particulièrement vigilants à son élaboration et défendrons les recommandations du Conseil scientifique du CNRS du 22 juillet 2019¹, la motion de la Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique du 8 novembre 2019² ainsi que le contenu de la lettre signée conjointement par la présidente du Conseil scientifique du CNRS, les présidentes et présidents des Conseils scientifiques des Instituts du CNRS et des sections du Comité national de la recherche scientifique du 12 décembre 2019³. Une loi est nécessaire pour garantir et enrichir les forces du modèle français, mais nous sommes déterminés à recourir à divers moyens d'action pour exprimer notre désaccord si cette future loi devait aller dans le sens de l'accroissement des logiques de mise en concurrence, de précarisation et de bureaucratisation de nos activités contre lesquelles, justement, nous nous élevons.

Claire ALIX et Nicolas GOEPFERT, *Archéologie des Amériques* [ArchAm, UMR 8096]. Pierre ALLARD, *Préhistoire et Technologie* [PréTech, UMR 7055]. Baptiste BUOB et Monica HEINTZ, *Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative* [Lesc, UMR 7186]. Philippe GERVAIS-LAMBONY et Isabelle SIDERA, *MSH Mondes* [USR 3225]. Olivier LE NOE et Sarah GENSBURGER, *Institut des Sciences sociales du Politique* [ISP, UMR 7220]. Jean-Fabien STECK, Jodelle ZETLAOUI-LEGER et Jérôme BOISSONADE, *Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement* [Lavue, UMR 7218]. François VILLENEUVE, Brigitte BOISSAVIT-CAMUS et Anne-Violaine SZABADOS, *Archéologies et Sciences de l'Antiquité* [ArScAn, UMR 7041]. Olivier WELLER, Laurent AUBRY et Lamys HACHEM, *Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat* [UMR 8215].

¹ https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/15_octobre_2019/CS-CNRS_sur-les-propositions-CNRS-du-22-juillet-2019-.pdf

² https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpen/motions/2019/projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.pdf

³ https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2019/12/191212_Courrier_pour_APetit.pdf